

dépôt à la mention "Prix minimum".

- Le dépositaire s'engage à régler les pièces vendues sans délais, à la fin du mois courant au plus tard.
- Le dépositaire s'engage à rendre les pièces non-vendues en parfait état.
- Le dépositaire s'engage à ce que les pièces soient effectivement exposées.
- Le déposant doit étiqueter tous ses articles en mentionnant le « Prix max » et son « Nom de famille ».

Après avoir pris connaissance des conditions du dépôt exposées ci-dessus, dater et signer avec la mention « Lu et approuvée ».

Envoyez inscription par courrier à : Association La Boîte à équ'idées, 2 les Couvardières, Saint-Agil, 41170 Couëtron-Au-Perche ou par mail à laboiteaequidees@gmail.com

Voir le règlement intérieur sur le site internet www.laboiteaequidees.jimdo.com.